



**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-René-de-Matane**

## **AVIS PUBLIC**

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

---

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, Chapitre E-2.2, avis est donné, par la soussignée présidente d'élection que :

- Il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 5;
- L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis de scrutin dans les 30 jours du présent avis.

**FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE**, ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

---

Joyce Bérubé,  
Présidente d'élection

JB/jb